



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 47 et A 72

Question écrite n° 1270

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Philibert sollicite l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le point suivant. Les voies autoroutières A 47 et A 72 traversent Saint-Etienne avec des flux de circulation arrivant à saturation à certaines heures de la journée. Le trafic poids lourds y est de plus en plus important, notamment la nuit. Onze points noirs avec, pour chacun, une nuisance supérieure à 75 dBa ont été recensés en 1981 par la direction départementale de l'équipement. Un dossier très complet a été adressé à l'époque au comité interministeriel pour la qualité de la vie, avec des propositions pour résorber ces points noirs. Depuis cette date, c'est-à-dire douze ans, seuls des isolements de façades ont été effectués sur quelques immeubles HLM dans le cadre de programmes de réhabilitation financés par des crédits Palulos. Bien que ces voies soient en service depuis près de trente ans, aucun dispositif de type mur anti-bruit n'a encore été mis en place. Les plaintes des riverains sont de plus en plus nombreuses et pressantes. Ce type de nuisances est considéré comme une des préoccupations majeures de la population. Pour résorber ces points noirs, 75,5 MF sont nécessaires. Cette somme importante est à financer par l'État à hauteur de 55 p. 100, soit 41,5 MF et le reste, soit 45 p. 100, par les autres collectivités (région, département, commune) suivant la clé de financement retenue. Les capacités des uns et des autres sont nettement insuffisantes pour faire face à ces besoins de plus en plus pressants. Au rythme actuel, il faudrait plus de dix ans pour résorber les points noirs bruits de Saint-Etienne ; ce qui est inadmissible. Il lui demande donc quelles mesures d'urgence il compte prendre pour résoudre ces problèmes de bruit dans des délais raisonnables.

## Texte de la réponse

Plusieurs opérations de protection contre les nuisances sonores occasionnées par les autoroutes A 47 et A 72 dans la traversée de l'agglomération stéphanoise font actuellement l'objet d'une procédure d'instruction des dossiers techniques élaborés par la direction départementale de l'équipement. Parmi ces opérations, la construction d'un écran le long de l'A 72, près du quartier Meons, devrait être programmée financièrement pour la fin de l'année. D'autres interventions seront programmées par la suite sur les communes de Saint-Etienne, du Chambon-Feugerolles ou de Firminy. La clé de financement habituellement retenue pour ces opérations est une participation de l'État à hauteur de 55 p. 100. Dans le cadre du plan de relance de la politique de la ville, et afin de résoudre les problèmes de bruit dans les meilleurs délais, la participation de l'État pourrait être augmentée, au droit des quartiers bénéficiant d'un programme de « développement social de quartier ». Ainsi, il est envisagé que les opérations situées dans les quartiers du Bas-Monteyraud et de Montchovet à Saint-Etienne, ainsi que dans celui de la Romière au Chambon-Feugerolles, bénéficiant d'une clé de financement plus avantageuse pour les collectivités locales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philibert Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 1270

**Rubrique** : Voirie

**Ministère interrogé** : équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire** : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 mai 1993, page 1424

**Réponse publiée le** : 4 octobre 1993, page 3332